



Les inégalités environnementales sur les territoires

Contexte

L'exigence de justice environnementale conduit les pouvoirs publics à prendre en compte, dans leur politique, la réduction des inégalités environnementales sur les territoires. En France, l'action gouvernementale s'exprime à travers les Plans Nationaux Santé Environnement, outils de programmation et de planification pour la mise en place d'actions concrètes et la prise en compte de la santé environnementale dans l'ensemble des politiques publiques. La réduction des inégalités environnementales se décline aussi dans le cadre des Plans Régionaux Santé Environnement.

Constat

Les populations ne sont pas égales face aux pollutions, nuisances et risques environnementaux. Cette inégalité environnementale se vérifie à différentes échelles (globale, régionale, locale) et s'appréhende par l'intégration de données de natures variées sur la contamination éventuelle de l'air, l'eau, les sols et l'alimentation. A la potentielle surexposition aux substances chimiques sur un territoire, peuvent s'ajouter celles liées aux nuisances, aux facteurs physiques ou microbiologiques. Enfin, à travers les mécanismes de surexposition et de vulnérabilité, les populations défavorisées pourraient être plus fortement impactées par les effets sanitaires liés aux facteurs de risque environnementaux. Bien que cette hypothèse mérite d'être approfondie voire nuancée, l'étude du lien entre santé et environnement implique de considérer les facteurs sociaux comme des variables connexes à l'exposition environnementale.

Comment ?

La prise en compte des inégalités environnementales dans les politiques publiques nécessite au préalable la construction d'outils opérationnels de diagnostic. Ces outils doivent permettre d'intégrer la complexité des interactions entre les variables multiples à considérer et le grand nombre d'informations traitées. Les enquêtes de perception des risques montrent que les attentes des populations surexposées et vulnérables sont fortes. Elles portent principalement sur la nécessité d'une écoute accrue et de la prise en compte des interrogations de la société pour mieux identifier les risques.

La contribution de l'INERIS

L'INERIS a inscrit l'évaluation des inégalités environnementales comme une priorité de son contrat d'objectifs 2011-2015. L'Institut s'intéresse à la représentation intégrée et spatialisée des expositions et du risque sanitaire. Cette dernière fait appel à deux logiques qui se superposent : le cumul multi-sources et multi-milieux des facteurs d'exposition et la spatialisation qui permet de cartographier, sur un territoire, les indicateurs intégrés d'exposition environnementale et d'autres indicateurs qui caractérisent les populations (état de santé, modes et niveaux de vie etc.). L'innovation consiste à coupler et intégrer des outils et méthodes préexistants pour les mettre en relation et donner accès à une évaluation des risques sanitaires flexible, transparente, adaptable et déclinable aux différentes échelles du territoire.

L'Institut a ainsi développé la Plate-forme d'analyse des inégalités environnementales (PLAINE). Les outils de modélisation de l'exposition sont superposés à des systèmes d'information géographique et alimentés par des données spatialisées. PLAINE constitue d'ores et déjà un outil opérationnel qui a permis d'élaborer un premier atlas régional des inégalités environnementales intégrant l'exposition à quatre métaux (cadmium, plomb, nickel et chrome). Des travaux plus approfondis dans certaines régions ont aussi permis aux pouvoirs publics de sélectionner des zones d'action immédiate et des zones d'investigations sanitaires et sociales. Enfin, PLAINE est utilisée dans des programmes de recherche, et de nouvelles méthodes d'agrégation des voies d'exposition devraient améliorer les indicateurs intégrés afin qu'ils rendent mieux compte de la réalité biologique des expositions environnementales suspectées d'avoir un lien avec la santé humaine : c'est le concept d'exposome.

L'harmonisation des méthodes et outils ainsi que le partage des données et des indicateurs au niveau national sont un pré-requis pour développer des démarches opérationnelles cohérentes sur l'ensemble du territoire. Des recommandations sont formulées en ce sens dans le 3^e Plan National Santé Environnement.

INERIS en bref

L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, sur la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Ses compétences scientifiques et techniques sont mises à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale. Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. En 2013, il emploie 589 personnes dont 341 ingénieurs, cadres et chercheurs, basés principalement à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise.

www.ineris.fr

Contacts

Ginette Vastel. ginette.vastel@ineris.fr

Céline Boudet. celine.boudet@ineris.fr

